

AVIS AUX CLIENTS DE FIRST LEASIDE SECURITIES INC. (FLSI)

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2013

Le 7 décembre 2012, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a nommé Grant Thornton Limited séquestre des sociétés membres du groupe First Leaside (incluant FLSI) en vertu de l'article 101 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Vous savez peut-être déjà que la nomination du séquestre avait été annoncée au terme des procédures engagées le 23 février 2012 par les sociétés membres du groupe First Leaside conformément à la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.

Le 7 décembre 2012, le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) a affiché un avis sur son site Internet précisant que le FCPE mettra en place un processus d'indemnisation personnalisé pour les clients de FLSI qui est membre du FCPE. Le processus d'indemnisation utilisé par le FCPE est indépendant de celui mené par le séquestre des sociétés membres du groupe First Leaside.

Durant la semaine du 8 avril 2013, le FCPE a commencé à informer les anciens clients de FLSI du processus d'indemnisation. La date limite pour présenter une réclamation au FCPE est le 12 octobre 2013.

Pour en savoir plus sur la protection du FCPE et le processus d'indemnisation, communiquez avec le FCPE au 416 866-3666 ou sans frais au 1 866 243-6981 ou visitez le site du FCPE au www.fcpe.ca.

